

La Lettre municipale

P1 / Cérémonie de citoyenneté

P2 / Conseil Municipal du 28 mars
Informations municipales

P3 / Informations municipales (suite)
CCAS

P4 / Manifestations



Photo : Mairie

Lundi 28 mars, lors de la cérémonie de citoyenneté, M. Philippe GRAS, Maire, a rappelé les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique aux jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale.

A cette occasion, il a remis à chaque jeune sa carte électorale accompagnée du livret du citoyen.

Étaient présents : AUMASSON INFRE Tim, BARON-JOLY Mathis, BASMADJIAN Lilian, CAPOT Jade, CLEMENT Nathan, FEURSTEIN Jorys, GUIGUES Yohan, HOFFER Amélie, KOBYLKA Léa, LE CAER Erell, MARCHISIO David, PERROT Maxime, PETIT Mathys, PORTA Ewen, PRIVAT Lucas, SEIGNEURIN Théo

Séance du 28 mars 2022

- Approbation, à l'unanimité, du compte de gestion 2021
- Approbation, à l'unanimité, du compte administratif 2021
Les résultats du compte administratif 2020 soit un déficit d'investissement de 2 580,50 € et un excédent de fonctionnement de 178 120,37 €.
Il indique les résultats de l'exercice 2021 soit un excédent d'investissement de 227 908,60 € et un excédent de fonctionnement de 156 099,19 €.
En cumulant les résultats 2020 et 2021, les résultats définitifs sont un excédent d'investissement de 225 328,10 € et un excédent de fonctionnement de 334 219,56 €
- Approbation, à l'unanimité, de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement en investissement
- Approbation, à l'unanimité, des taux applicables aux taxes locales (Taxe foncière sur le bâti : 46,10, Taxe foncière sur le non bâti : 74,54)
- Approbation, à l'unanimité, du budget primitif 2022
Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 1 854 619,00 €
Section d'investissement – Dépenses et recettes équilibrées à 834 428 €
- Approbation, à la majorité, des subventions versées aux associations :
Amicale des donneurs de sang : 270 €, Amis du Bon Vieux Temps : 250 €, Anciens Combattants Vergèze-Codognan : 250 €, APE « Les Petits Loups des Cèdres » : 3 562 €, Boule Amicale : 650 €, Carrefour Culturel Codognanais : 3 095 € dont 2 495 € pour la bibliothèque, Chasse St Hubert : 600 €, Club taurin « Les Enganes » : 1 200 €, Club taurin « La Ficelle » : 450 €, Cod'Artists : 200 €, Codogym : 650 €, Codolien : 150 €, Collectif citoyen des migrants Vergèze-Codognan : 100 €, Courir avec Sarah : 200 €, Croix Rouge : 600 €, FNACA : 100 €, Karaté Club : 800 €, Maison des Enfants : 100 €, OGEC La Sarrazine : 1 000 €, Prévention routière : 200 €, SOC : 5 000 €, Tennis Club : 750 €, Terre des Enfants : 250 €.
- Approbation, à l'unanimité, d'une subvention de 25 000 € au Comité des Fêtes.
- Approbation, à l'unanimité, du projet de dissimulation du réseau électrique – Place de l'Hôtel de Ville – Rue des Anciennes Ecoles.
- Approbation, à l'unanimité, de la convention de projet urbain partenarial avec la société CORIM Associés.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les bureaux de vote sont ouverts de 8 heures à 19 heures.

Pour voter, une pièce d'identité est obligatoire.

Liste des pièces d'identité acceptées :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élue local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.



La commune recrute

Deux adjoints techniques contractuels à temps complet du 15 mai au 15 juin 2022 pour effectuer le désherbage manuel des rues.

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire :

- soit par courrier à Mairie de CODOGNAN - 39 rue de la Mairie - 30920 CODOGNAN
- soit par mail à mairie.codognan@wanadoo.fr



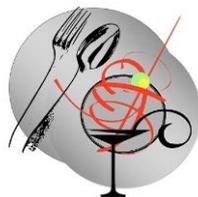
C.C.A.S

NAVETTE POUR LES COURSES

Dates : 7 et 21 avril.

L'inscription s'effectue par téléphone auprès de Madame Géraldine HENRY-PONS au 07.57.53.03.60.

REPAS DE PRINTEMPS DU CCAS



Le CCAS vous informe qu'un repas est organisé le mardi 3 mai 2022 à la salle « La Domitienne ».

Il est ouvert à toutes les personnes de 65 ans et plus.

Pour y participer, merci de retourner le coupon ci-dessous en mairie au plus tard le



Repas du 3 mai 2022

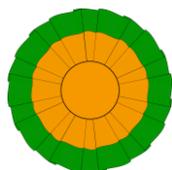
M participe au repas.

Adresse :

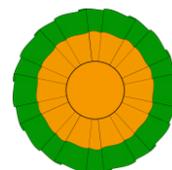
Téléphone :

Nombre de personnes : ...

MANIFESTATIONS



CENTENAIRE DE LA MANADE BLATIERE



Samedi 23 et dimanche 24 avril 2022

Organisé par le Comité des Fêtes en partenariat avec la commission municipale des Festivités et l'association Blatière-Bessac

PROGRAMME

SAMEDI 23 AVRIL

Journée animée par la Peña « Los Caballeros »

- 11h00 : Abrivado longue – Manade Clément – Départ du parcours de santé
- 11h30 : Baptême des arènes et réception de la manade Blatière
- 12h00 : Apéritif offert
- 12h30 : Repas sur le parvis des arènes avec traiteur (Réservation conseillée en mairie – 15 €)
- 15h30 : Grande capélado
- 16h00 : Course mixte – Manade Blatière – Entrée gratuite
- 19h00 : Tertulia d'après course avec apéritif brasucado et animation Peña

DIMANCHE 24 AVRIL

Journée animée par la Peña « Los Caballeros »

- 10h00 : Carnaval organisé par l'APE « Les Petits Loups des Cèdres » - Départ de l'école maternelle
- 12h15 : Apéritif et repas sur le parvis des arènes organisés par l'APE
- 16h00 : Course de l'Avenir – Manade Blatière – Entrée 10 €